

COMMUNE DE SAINT-CYR
CONSEIL MUNICIPAL -Réunion du 18 MARS 2025-
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024.

Les documents sont présentés par Mme MAURAND, Adjointe déléguée aux finances. Ils sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL :

Le CFU présente un excédent de 76 853.22€ en fonctionnement et un déficit de 23 008.12€ en investissement), soit un excédent total de 53 845.10€.

LOTISSEMENT DU PRE MOU :

Il présente un résultat neutre en fonctionnement et un excédent d'investissement de 61 370.93€.

ASSAINISSEMENT :

Il présente un excédent de fonctionnement de 8 532.63€ et un excédent d'investissement de 55 509.63€. Les restes à réaliser en dépenses sont de 2 239.20€ ; soit un excédent total de 64 042.26€.

AFFECTATION DU RESULTAT

A l'unanimité, le conseil municipal décide le report des résultats de l'exploitation de l'exercice 2024 pour le budget principal et les budgets annexes de 2025.

TAUX DES TAXES POUR 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux pour 2025.

ACHAT D'UN TRACTEUR.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'achat d'un tracteur d'occasion à 23 000€ TTC et la reprise du tracteur hors d'usage pour 3 000€.

ACQUISITION DE MATERIELS.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prévoir au budget 2025 l'achat de divers matériels pour les services techniques, la salle des fêtes et la cantine scolaire pour un total de 4 138.29€ TTC.

REMISE EN ETAT DES HYDRANTS.

A l'unanimité, le conseil municipal décide la remise en état avec le remplacement du poteau d'incendie du village de la Brunie pour un total de 5 413.63€ TTC.

ACHAT DE MOBILIER ET JEUX POUR L'ESPACE LOISIR DU BOUQUET.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'achat d'appareils de sport, de jeux pour enfants, d'une table de ping pong, de 3 bancs et d'une corbeille en béton. La dépense totale s'élève à 12 414€ TTC.

AMENAGEMENT DU SITE DU BOUQUET.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de 1 555.80€ TTC pour l'achat d'arbres et d'arbustes afin d'aménager le site du Bouquet.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DU CLOCHER DE L'EGLISE.

A l'unanimité, le conseil municipal demande une subvention au Département et à l'Etat pour les travaux qui s'élèvent à 14 121.15€ HT pour la toiture et 13 329.80€HT pour l'échafaudage, soit un total de 27 450.95€HT.